

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00248

Numéro SIREN : 335 293 023

Nom ou dénomination : A.G.I.R.

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2022 sous le numéro de dépôt 7281

A.G.I.R.

Société par actions simplifiée au capital de 71 740 €

Siège social : LE PATIO – 46 route de l'Hôpital 67000 STRASBOURG

RCS STRASBOURG B 335 293 023 (86 B 248)

- :- :- :- :- :-

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 25 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt-cinq février,

A seize heures,

Les associés de la société A.G.I.R., société par actions simplifiée au capital de 71 740 €, divisé en 3 587 actions de 20 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, LE PATIO - 46 route de l'Hôpital 67000 STRASBOURG, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick VANIER, en sa qualité de Président de la société.

La société LEVY-GEISSMANN & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 10 février 2022, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 3 587 actions sur les 3 587 actions ayant le droit de vote.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.



L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Madame Clara VANIER en qualité de Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général Madame Clara VANIER, demeurant La Loge – 58 chemin du Tour du Lac 88400 GERARDMER, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général aura les mêmes pouvoirs de direction et de représentation que le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Clara VANIER déclare qu'elle accepte les fonctions de Directeur Général et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

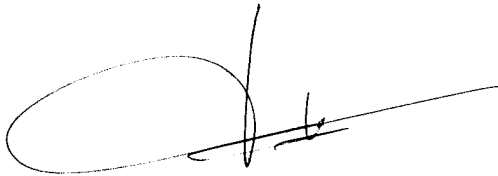
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

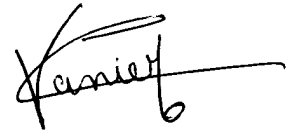
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le nouveau Directeur Général.

Patrick VANIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

Clara VANIER

*Bon pour acceptation des fonctions
de directeur général*

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'C' and 'V' followed by a horizontal line and a small flourish.